



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

==+==+==+==+==

COMMUNE DE DESHAIES

==:==:==:==:==:==

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

==+==+==+==+==



SESSION ORDINAIRE DE
OU EXTRAORDINAIRE DE NOVEMBRE

+==+==+==+==+==

N° D'INSCRIPTION
AU REGISTRE
93 - 05

N° DE LA
DELIBERATION

01

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le vingt du mois de novembre à seize heures, le Conseil Municipal de Deshaies, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MEMANUEL Maxime, premier Adjoint, en remplacement de Monsieur le Maire (arrêté Municipal n° 93 - 37 du 09 novembre 1993), pour la tenue de la réunion extraordinaire, à la suite de la deuxième convocation adressée par Monsieur le Maire le 15 novembre 1993, la première réunion prévue le 06 novembre 1993 n'ayant pu se tenir faute de quorum.

PRESENTS : MEMANUEL Maxime, NOGLOTTE Raoul, CHARBONNE Ambroise, BERNIER Maxime, MARC Janny, THOMIAS Sincère, BEAUPERE François (respectivement 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e Adjoints).
DEFINEL Margueritte, MOLONGO Claudius, NICOISE Robert, GARNIER Urbain (Conseillers Municipaux).

ABSENTS : Félix FLEMIN (Maire), DESBONNES Duvas, ALIDOR Clément, CHARLEMAGNE Hortense, RABOT Ketty, JEAN/PIERRE Jeanine, LACIDES Angebert, CHONKEL Léandre, MARCEL Hélène, GAMLETTE Julien, GASTIN André,

D.C.D : Contrand BELLAIRE

SECRETARE DE SEANCE : MARC Janny

INITIATIVE DE LA CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTIE DE PETIT BAS/VENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il paraît opportun de réaliser une opération d'aménagement concerté au lieudit PETIT BAS/VENT classé en zone NA Z.A.D au plan d'Occupation des Sols approuvé.

Compte tenu de son classement en zone N.A Z.A.D, la constructibilité du terrain est subordonnée à une procédure de Z.A.C. Dans le cadre de cette procédure il convient en premier lieu d'engager la concertation avec le public sur la base du programme suivant :

- Habitat résidentiel
- Hébergement touristique
- Equipements de commerce
- Equipements de sports et de loisirs

Monsieur le Maire rappelle que si la concertation est obligatoire, les modalités de celle-ci sont librement définies par la commune. Il propose donc que cette concertation s'établisse, à l'occasion d'une mise à disposition du public du pré-dossier de création, d'une durée de 15 jours dont les dates seront signalées par affichage en Mairie et éventuellement par tout autre moyen dont la Mairie décidera.



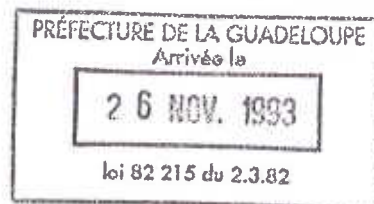
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé qui précède, après en avoir délibéré

DECIDE

1. d'adopter le programme susvisé,
2. de prendre l'initiative de la création d'une zone d'aménagement concerté (Z.A.C) dit de PETIT BAS/VENT.
3. De dire que les modalités de concertation prévues à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme sont celles exposées plus avant.
4. De faire application des dispositions de l'article R 311-16-1 du code de l'urbanisme permettant de créer la Z.A.C après l'enquête publique sur le programme d'aménagement de zone (P.A.Z) (procédure groupée)
5. De notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet du Département conformément au même article, en vue que soient portés à la connaissance de la Commune les éléments mentionnés à l'article R 123 - 5 du code de l'urbanisme.
6. de notifier également la présente délibération aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général en vue de connaître s'ils souhaitent être associés au projet de plan d'aménagement de zone.
7. De désigner une commission municipale, composée de :

NOGLOTTE Raoul (2e Adjoint)
BERNIER Maxime (4e Adjoint)
MARC Janny (5e Adjoint)
MOLONGO Claudius (Conseiller Municipal)

chargée de suivre ce dossier.



8. d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire dont une convention financière permettant la prise en charge des frais préalables à la réalisation de la Z.A.C.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme





DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE DESHAIES



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS



SESSION ORDINAIRE DE
OU EXTRAORDINAIRE DE NOVEMBRE



N° D'INSCRIPTION
AU REGISTRE
93 - 05



N° DE LA
DELIBERATION

02

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le vingt du mois de novembre à seize heures, le Conseil Municipal de Deshaies, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MEMANUEL Maxime, premier Adjoint, en remplacement de Monsieur le Maire (arrêté Municipal n° 93 - 3 du 09 novembre 1993), pour la tenue de la réunion extraordinaire, à la suite de la deuxième convocation adressée par Monsieur le Maire le 15 novembre 1993, la première réunion prévue le 0 novembre 1993 n'ayant pu se tenir faute de quorum.

PRESENTS : MEMANUEL Maxime, NOGLOTTE Raoul, CHARBONNE Ambroise, BERNIER Maxime, MARC Janny, THOMIAS Sincère, BEAUPERE François (respectivement 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e Adjointes).
DEFINEL Margueritte, MOLONGO Claudius, NICOISE Robert, GARNIER Urbain (Conseillers Municipaux).

ABSENTS : Félix FLEMIN (Maire), DESBONNES Duvas, ALIDOR Clément, CHARLEMAGNI Hortense, RABOT Ketty, JEAN/PIERRE Jeanine, LACIDES Angebert, CHONKE Léandre, MARCEL Hélène, GAMIETTE Julien, GASTIN André,

D.C.D : Gontrand BELLAIRE

SECRETARE DE SEANCE : MARC Jeanny

MISE EN EXPLOITATION DE LA ZONE ARTISANALE DE FORBAN

Monsieur le Maire expose que les travaux de la zone artisanale sont arrivés à terme et qu'il convient de définir les conditions de sa mise en exploitation.

Cette zone comprend 8 locaux artisanaux et quatre parcelles de terrain.

Il propose de louer les locaux sur la base de douze mille francs (12 000 frs) l'an avec indexation sur le coût de la construction et de vendre les terrains à raison de 320 (trois cent vingt) francs le m².

Les autres clauses sont celles régulièrement admises lors de toute location ou vente.

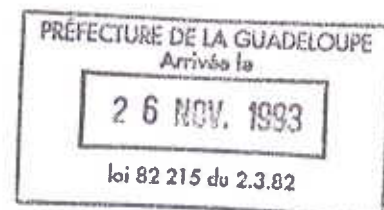
Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après échanges de vues
DECIDE



.../...;

1. de louer les locaux artisanaux sur la base de douze mille francs (12 000) l'an avec indexation sur le coût de la construction, et une option d'achat après quinze années.
2. De vendre les parcelles de terrain à trois cent vingt francs (320) le mètre carré.
3. D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour expédition conforme





N° D'INSCRIPTION
AU REGISTRE
93 - 05

N° DE LA
DELIBERATION

03

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le vingt du mois de novembre à seize heures, le Conseil Municipal de Deshaies, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MEMANUEL Maxime, premier Adjoint, en remplacement de Monsieur le Maire (arrêté Municipal n° 93 - 3° du 09 novembre 1993), pour la tenue de la réunion extraordinaire, à la suite de la deuxième convocation adressée par Monsieur le Maire le 15 novembre 1993, la première réunion prévue le 06 novembre 1993 n'ayant pu se tenir faute de quorum.

PRESENI : MEMANUEL Maxime, NOGLOTTE Raoul, CHARBONNE Ambroise, BERNIER Maxime, MARC Janny, THOMIAS Sincère, BEAUPERE François (respectivement 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e Adjoint).
DEFINEL Margueritte, MOLONGO Claudius, NICOISE Robert, GARNIER Urbain (Conseillers Municipaux).

ABSENI : Félix FLEMIN (Maire), DESBONNES Duvas, ALIDOR Clément, CHARLEMAGNI Hortense, RABOT Ketty, JEAN/PIERRE Jeanine, LACIDES Angebert, CHONKEI Léandre, MARCEL Hélène, GAMIETTE Julien, GASTIN André,

D.C.D : Gontrand BELLAIRE

SECRETARE DE SEANCE : MARC Jeanny

CORRECTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1993

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget supplémentaire de l'exercice 1993 voté le 25 septembre 1993 présente quelques erreurs de frappe ou de report qu'il convient de corriger afin d'en assurer l'équilibre, à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

chapitre 72 (vue d'ensemble)	53 597,88 au lieu de 53 597,00
Chapitre 70 et article 700	6 425,42 au lieu de 5 500,01
Chapitre 75	1 250 156,69 au lieu de 1 241 082,00
(dont article 751	10 520,59 au lieu de 1 446,00)
chapitre 83 - article 831 - prélè- vement	453 602,04 au lieu de 443 602,04

MAIRIE DE DESHAIES
DELIBERATION AFFICHEE
LE 23 novembre 1993
Deshaies, le 23/11/93
P. le Maire Absent
le 1er Adjoint F.F
M. MEMANUEL

SECTION D'INVESTISSEMENT

Programme 133 réalisation d'une place publique

chapitre 132 + 50 000
chapitre 210 - 50 000

Programme 134 P.A.Z DU BOURG

chapitre 132 + 30 000
chapitre 210 - 30 000

Programme 0 opération non affectée

chapitre 11 article 115 prélèvement + 10 000
vue d'ensemble (recette)

chapitre 16 1 176 720,41 au lieu 1 186 720,41

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE à l'unanimité de porter au budget supplémentaire 1993 les corrections nécessaires proposées.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

P. le Maire Absent
Le 1er Adjoint FFS

M. MEMANUEL





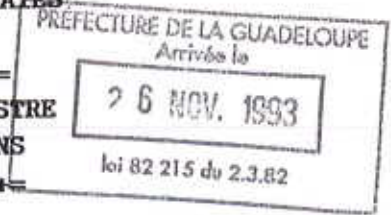
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

==+==+==+==+==

COMMUNE DE DESHAIES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

==+==+==+==+==



N° D'INSCRIPTION
AU REGISTRE
93 - 05

SESSION ORDINAIRE DE
OU EXTRAORDINAIRE DE NOVEMBRE

N° DE LA
DELIBERATION

+==+==+==+==+==

04

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le vingt du mois de novembre à seize heures, le Conseil Municipal de Deshaies, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MEMANUEL Maxime, premier Adjoint, en remplacement de Monsieur le Maire (arrêté Municipal n° 93 - 37 du 09 novembre 1993), pour la tenue de la réunion extraordinaire, à la suite de la deuxième convocation adressée par Monsieur le Maire le 15 novembre 1993, la première réunion prévue le 06 novembre 1993 n'ayant pu se tenir faute de quorum.

PRESENTS : MEMANUEL Maxime, NOGLOTTE Raoul, CHARBONNE Ambroise, BERNIER Maxime, MARC Janny, THOMIAS Sincère, BEAUPERE François (respectivement 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e Adjointes).
DEFINEL Margueritte, MOLONGO Claudius, NICOISE Robert, GARNIER Urbair (Conseillers Municipaux).

ABSENTS : Félix FLEMIN (Maire), DESBONNES Duvas, ALIDOR Clément, CHARLEMAGNE Hortense, RABOT Ketty, JEAN/PIERRE Jeanine, LACIDES Angebert, CHONKEI Léandre, MARCEL Hélène, GAMIETTE Julien, GASTIN André,

D.C.D : Gontrand BELLAIRE

SECRETARE DE SEANCE : MARC Jeanny

AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT - PROGRAMME D'ACTIONS 1994

Monsieur le Maire expose qu'il avait donné pour mission à la Commission d'hygiène de sécurité et de l'environnement de préparer, conformément au schéma de développement communal, un programme d'action pour l'année 1994 tendant à améliorer sensiblement et à long terme l'environnement Deshaiesien.

Le rapporteur de cette commission signale qu'en dehors des traditionnelles obligations municipales (collecte des ordures ménagères, collecte des encombrants, élimination des carcasses de voitures, nettoyage des plages, plantation d'arbres, installation de corbeilles à papier, démolition de maisons en ruine, réglementation de l'affichage etc.....) l'attention sera portée sur trois principaux thèmes :

- . fleurissement des maisons et bâtiments publics
- . peinture des maisons et édifices publics
- . information et sensibilisation de la population

L'évaluation de ce programme se fera au mois de juin 1994 sous forme de concours

.../...



de maisons fleuries et par la participation de notre commune au concours national de villes et villages fleuris.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire et du rapporteur de la Commission d'hygiène, de sécurité et de l'environnement.

DECIDE, à l'unanimité,

1. d'approuver l'initiative et les orientations du programme d'actions.
2. d'associer étroitement toute la population notamment en créant une commission extra-municipale dont ses représentants seront :
 - les membres de la Commission municipale d'hygiène, de sécurité et de l'environnement.
 - Mrs MEMANUEL Maxime, BEAUPERE François, MOLONGO Claudius (autres conseillers municipaux).
3. D'autoriser le Maire à entreprendre des démarches pour avoir l'adhésion des Administrations, des professionnels du tourisme etc.....
4. de s'engager à mettre en place des moyens financiers et humains pour réunir cette opération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

P. Le Maire Absent

Le 1er Adjoint FFS

